

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2021-67**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret en Conseil d'État transposant la directive (UE) 2021/338 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2021, dite « Directive quick fix », modifiant la directive 2014/65/UE en ce qui concerne les obligations d'information, la gouvernance des produits et les limites de position, et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/878 en ce qui concerne leur application aux entreprises d'investissement ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 12 octobre 2021,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.**

Fait le 12 octobre 2021.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Pierre CHABROL